



Les 3 partenaires de l'interprofession laitière, la FNIL, la FNCL et la FNPL décident de durcir les obligations et les normes pour la qualité du lait (teneur en germes et taux de cellules) et par conséquent, les sanctions envers les producteurs de lait.

Alors que les producteurs de lait français sont déjà soumis à une réglementation des plus draconiennes au sein de l'Europe, l'interprofession (dont la FNPL censée défendre les producteurs !) décide d'accroître les exigences sur la qualité du lait produit en France alors que le bon sens voudrait au contraire une harmonisation européenne. La FNPL aurait dû au moins obtenir que l'éleveur, avant même sa condamnation soit en mesure d'apporter des éléments contradictoires à l'accusation de la laiterie. Une deuxième analyse du lait par un laboratoire choisi par l'éleveur doit pouvoir être autorisée et reconnue.

De plus, en décentralisant les décisions vers ses branches régionales, l'interprofession nationale donne aux CRIEL le pouvoir d'appliquer plus ou moins fermement cette nouvelle réglementation et ainsi de décider, à l'image des politiques actuelles menées dans les conférences de bassins laitiers, la concentration ou la disparition de la production laitière suivant les régions. Une belle façon d'imposer plus rapidement la restructuration de la filière laitière !

La compétitivité des éleveurs français face à leurs collègues européens déjà bien entachée par une contractualisation française obligatoire est une nouvelle fois laminée.

La Coordination Rurale demande que soit appliquée la réglementation européenne sans devoir rajouter une contrainte franco française supplémentaire.

Les collectivités locales seraient bien inspirées de se préoccuper davantage de cette dangereuse stratégie économique qui pourrait assécher leurs ressources économiques et désertifier leurs territoires.

Contacts presse :

Daniel Condat, président de l'OPL : 06.07.08.62.40

Willem Smeenk, Secrétaire Général de l'OPL : 06.86.43.61.56

Nicolas Coudray, animateur OPL : 06.84.92.17.62

